pour l'académie de chirurgie

[illegible]

25

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. N.

ACADEMIE NATIONALE DE CHIRURGIE
BIBLIOTHEQUE

je n'ay pas decouvrir le mercure de france novembre
1721 : ma pas [illegible] y lire la dissertation de feu [illegible]
petit, sur la maniere dont certains [illegible] chirurgiens
[illegible] de [illegible], a pu estre [illegible].
[illegible] qu'elle puisse jamais l'estre, si vous dedaignez
[illegible] la main. j'ay connu personnellement [illegible]
[illegible], pour [illegible] de la chirurgie et des chirurgiens
[illegible], [illegible] la confiance de vous demander
[illegible] ou la copie, du petit traité que vous [illegible]
[illegible], dans la page 90 de la troisieme partie [illegible]
[illegible]

[illegible] 1751, [illegible] M. de la [illegible]
[illegible], [illegible] de quatre epingles, [illegible]

ARC 26 d 2 n° 92

longues de dix et douze [quinze] lignes, du sein droit d'une
fille de quarante ans. Ces corps ne se sont manifestés
et rendus palpables, que de dix a douze jours de distance
l'un de l'autre. La tête de chaque epingle, etait a la
circonference du sein, eloignée l'une de l'autre d'un
pouce de doigt plus ou moins. leur pointe se venoit
au centre, sous le mamelon. La plus enfoncée etoit
recouverte dans toute son etendue, d'un pouce graisse,
tegumens et substance mammaire. La moins profonde
n'etoit cachée que sous cinq a six lignes de epaisseur.
nous n'avons pu en retirer aucune sans quelque effort,
et sans causer tiraillement et dechirement aux parties
qui les embrassoient. tout etoit cependant dans l'etat
le plus naturel, a la presence de ces corps pres. et
~~aucune~~ elles ne nous ont presenté aucune tache, a l'exception
d'une qui portoit quelque point de rouille. cette fille [illegible]
queris, sentit a la fin de janvier, des lancements pareils
aux precedents. une exacte recherche, leur fit decouvrir
la presence d'une nouvelle epingle. son [illegible]
fort sensiblement au toucher. Elle ne paroit plus
[illegible] doute. la conservation de cette
rouge [illegible] pour les chirurg-
iens, a été faite a [illegible]
cette communauté.
[illegible] par votre [illegible]
du sujet de ces corps, de [illegible]

ACADÉMIE [illegible]
CHIRURGIE
C. N.

je n'hésitay point d'adopter cette opinion. je la defendis de touttes mes forces, contre les inventeurs de la medecine et chirurgie de nos cantons. en butte a la satire, l'on me regarda comme un jeune homme qui cherche que se distinguer par quelques sistemes extraordinaire. nos docteurs ayant proposé la question a la faculté de medecine de Caen, la plus part de ses membres l'ont ~~[illegible]~~ taxé d'une totale impossibilité. ils y trouvent de la supercherie.

Dans mon memoire en defense, je suppose les epingles que la fille declare avoir avallées il y a 15 ans, arretées par leur pointe a un certain degré d'obliquité, a la partie laterale droite et moyenne de l'oesophage. je regarde les noyaux et autres instruments dont se servent les parents pour deplacer les corps, comme les aiguilles qui leur ont fait faire le premier pas, a travers les membranes de cet organe. la contraction de ce canal sur les aliments dans leur passage, surtout sur un corps etranger, qui l'irrite, me sert de moyens auxiliaires. depourvu du secours de cet organe, j'emploie la contraction des muscles qu'elles approchent, [illegible]
des vaisseaux arteriels ~~[illegible]~~

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

[illegible]

[illegible] les [illegible]

forme et la figure des [illegible], tout [illegible]

[illegible] dont je [illegible] [illegible] [illegible]

Davoudant, les parts [illegible] [illegible]

[illegible] ne sufit [illegible] a desvoy [illegible] [illegible]

[illegible] je [illegible] [illegible] et la [illegible]

de Monsieur petit, afin que [illegible] les [illegible]

joindre aux vostres, Monsieur, me rendent [illegible]

infaillible, et plus aguerry contre la multitude

si vous desirez l'observation attestée, et munie

des [illegible], j'executeray vos ordres avec tout

[illegible]

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE N.

Monsieur

[illegible]

Tres [illegible] serviteur

De Lassera [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]